

Invalidation du permis de conduire : conséquences, délais et recours

Fiche pratique publié le **19/11/2026**, vu **25 fois**, Auteur : le blog du droit routier

Votre permis est invalidé après la perte de tous vos points ? La lettre 48SI entraîne l'interdiction de conduire. Découvrez les délais, les démarches et recours possibles pour retrouver votre permis.

Pour connaître les démarches et les recours possibles, consultez notre article complet :

Invalidation du permis de conduire : sanctions et recours

Pourquoi un permis de conduire est-il invalidé ?

L'**invalidation du permis de conduire** intervient lorsqu'un conducteur perd la totalité de ses points à la suite d'une ou plusieurs infractions routières.

Contrairement à l'annulation judiciaire, qui résulte d'une décision de justice, l'invalidation est une **mesure administrative liée à un solde de points nul**.

L'administration constate cette situation au moyen d'une lettre recommandée appelée **lettre 48SI**. Cette décision informe le conducteur de la perte de validité de son permis et lui impose de restituer son titre à la préfecture dans un délai de dix jours.

Une fois la décision régulièrement notifiée, le conducteur n'est plus autorisé à conduire.

Quelles sont les conséquences d'une invalidation du permis ?

L'invalidation concerne l'ensemble des catégories du permis détenues par le conducteur, notamment les catégories A et B.

La conduite malgré une invalidation régulièrement notifiée constitue un délit pouvant être puni de **deux ans d'emprisonnement et 4 500 euros d'amende**.

Des sanctions complémentaires peuvent également être prononcées, notamment la confiscation du véhicule.

L'invalidation peut avoir des conséquences importantes sur la vie professionnelle et personnelle, particulièrement lorsque le conducteur utilise quotidiennement son véhicule pour travailler.

Combien de temps faut-il attendre pour récupérer son permis ?

En principe, un conducteur dont le permis a été invalidé doit attendre **six mois avant de pouvoir obtenir un nouveau permis de conduire**.

Ce délai est porté à **un an lorsqu'une nouvelle invalidation intervient dans les cinq années suivant la précédente**.

Le délai commence généralement à courir à compter de la restitution du permis à l'administration, et non à la date de réception de la lettre 48SI.

Pour retrouver son droit de conduire, le conducteur doit satisfaire aux formalités médicales et psychotechniques obligatoires.

Selon sa situation et l'ancienneté de son permis, il devra également repasser l'épreuve théorique du Code de la route, voire les épreuves pratiques de conduite.

Le nouveau permis est soumis à une période probatoire avec un capital initial de six points.

Peut-on contester une invalidation du permis de conduire ?

Une invalidation du permis peut faire l'objet d'un recours. La réception d'une lettre 48SI ne signifie donc pas nécessairement que le conducteur devra attendre six mois et repasser son permis.

Plusieurs irrégularités peuvent justifier une contestation :

- Une erreur dans le calcul du solde de points.
- Un retrait de points irrégulier.
- L'absence de prise en compte d'un stage de récupération.
- Une irrégularité affectant la procédure administrative.

Le conducteur peut former un recours auprès du ministère de l'Intérieur ou saisir le tribunal administratif, en principe dans un délai de deux mois suivant la notification régulière de la décision.

En cas d'urgence, un **référé-suspension** peut également être envisagé afin d'obtenir la suspension provisoire de la décision, lorsque les conditions légales sont réunies.

Ces démarches ne permettent toutefois pas, à elles seules, de continuer à conduire.

Comment retrouver son permis invalidé ?

Deux solutions principales existent : accomplir les démarches nécessaires à l'obtention d'un nouveau permis ou engager une contestation de la décision 48SI.

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés

Lorsqu'un recours aboutit à l'annulation de l'invalidation, le conducteur peut, selon les conséquences de la décision, retrouver la validité de son ancien permis sans repasser les examens.

Chaque situation nécessite donc un examen de l'historique des retraits de points et des décisions administratives.

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés